DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL	
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Catégorie de dossier :	Cas 1 : travaux à caractère scientifique
Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	Projet : 202-08-21x-00875
	Demande : 2022-00875-051-001, 2023-
	00875-051-002 et 2023-00875-051-003
Dénomination du projet :	Prélèvement, transport et utilisation de
	fragments de Callitriche pédonculée
Préfet(s) compétent(s) :	Gironde (33), Landes (40) et Lot-et-Garonne
	(7)
Bénéficiaire(s):	Jean-Marie DUPONT, bureau d'études APEXE
Dossier suivi à la DREAL par :	Nathalie Greslier
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	01/08/2023
Date de transmission du dossier à l'expert :	03/08/2023

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES

Complétude du dossier :

- Courrier de saisine du CRSPN NA par la DREAL NA en date du 03/08/2023,2 pages
- CERFA 11633*01 Demande d'autorisation de récolte, d'utilisation, de transport, de cession de spécimens d'espèces végétales protégées
- Courriel d'avis du CBNSA en date du 0/08/2023
- Note technique du bureau APXE sur « Suivi et prospections 202 du Callitriche brutia en 2022, pour le compte de la DREAL Nouvelle-Aquitaine », 13 pages
- Références de l'intervenant

Objectif visé:

Acquérir des connaissances sur l'espèce et sa répartition sur le bassin versant du Ciron et caractériser au mieux les paramètres abiotiques des stations.

Intérêt du projet :

Mieux mesurer l'impact de l'arasement du barrage de la Trave sur le Ciron sur l'espèce mais aussi, compte tenu des lacunes de connaissance sur ce taxon, améliorer ces connaissances, notamment sur sa répartition.

Adéquation du CERFA par rapport à la demande :

CERFA cohérent

<u>Recherche d'une solution alternative d'intervention :</u>

Pas d'alternative possible à priori. Obligation de passer par une détermination à la loupe binoculaire dans le cas de collecte d'individus non fructifiés.

Avis sur la méthodologie proposée :

Les fragments, prélevés sur des individus en place, ne concerneront que les individus non fructifiés, difficiles à déterminer sans examen à la loupe binoculaire.

Un seul fragment (portion de tige de 10 à 15 cm) sera récolté par pied qui présente généralement de nombreuses tiges (30-200) sous forme d'un herbier flottant, enraciné au fond.

Suite aux prospections réalisées en 2022, le nombre de stations prélevées est estimé à environ 4 ou 5.

<u>Réflexion sur le modus operandi et approche adoptée par l'intervenant</u> :

Pas de recommandations ou restrictions à formuler, tant qu'il ne s'agit que d'un petit prélèvement et que les opérations de prélèvement n'entraînent ni déracinement ni déchaussage des pieds. Le fait que les opérateurs aient déjà pratiqué une campagne de prélèvements en 2022 plaide en cette faveur.

Avis sur la demande :

Pas de remarque complémentaire

Conclusion :	
Expert(s) délégué(s) :	Christian ARTHUR
Avis:	
Favorable :	X
Favorable sous conditions:	
Défavorable :	
Remarques :	Néant
Fait le :	13/09/2023
Signature :	SHA